Formulaire de demande de badge d'accès à la zone piètonne

Vous devez remplir ce formulaire et le rapporter à la Mairie accompagné des pièces justificatives

Accueil et renseignements :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
le samedi de 9h00 à 11h00

Pour tout renseignement un numéro gratuit est à votre disposition : 0 800 00 92 35

• Demandeur :

☐ Mademoiselle ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom(s) _____ Prénom(s) _____

Téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Mobile |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Email _____ @ _____

• Déclaration du domicile :

Adresse _____

_____ Logement n° _____ Etage _____

☐ Propriétaire ☐ Locataire

☐ Je souhaite obtenir un badge d'accès à la zone piétonne et m'engage à l'utiliser dans les conditions autorisées par le règlement de la zone piètonne que j'ai préalablement lu et compris.

• Déclaration des véhicules :

Véhicule n°1
Immatriculation _____ Genre _____ Marque _____

Véhicule n°2
Immatriculation _____ Genre _____ Marque _____

Véhicule n°3
Immatriculation _____ Genre _____ Marque _____

Véhicule n°4
Immatriculation _____ Genre _____ Marque _____

• Pièces justificatives originales obligatoires :

- La carte grise du véhicule enregistré au nom propre de l'usager et à la bonne adresse ;
- Un acte notarié ou un bail locatif ou votre taxe d'habitation ou taxe foncière aux mêmes nom, prénom, et adresse que ceux figurant sur la carte grise ;
- Une facture de - 3 mois d'électricté, d'eau, de gaz ou de téléphone aux mêmes nom, prénom, et adresse que ceux figurant sur la carte grise.

A Saint-Jean-d'Angély, le
Signature

Mairie de Saint-Jean-d'Angély - place de l'Hôtel de Ville - 17400 Saint-Jean-d'Angély
www.angely.net - sedeplacer@angely.net

En application de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protections des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'opposition (art. 26 de la loi), d'accès (art.34 à 38 de la loi) et de rectification (art. 36 de la loi) des données vous concernant.